



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 6 juillet 2023

### Point sur la dissolution de la mission locale VIVA

**La mission locale VIVA (Villeneuve Saint-Georges et Valenton) connaît des difficultés dans son fonctionnement. Depuis plusieurs années, le service rendu aux jeunes de ces deux communes n'est pas à la hauteur de leurs besoins en matière d'insertion dans l'emploi. C'est pourquoi, l'État et les élus locaux ont acté la dissolution de la mission locale VIVA et la prise en charge de l'ensemble des publics bénéficiaires par deux autres missions locales.**

L'insuffisance du déploiement par la mission locale VIVA des dispositifs du plan « 1 jeune 1 solution », dont la « garantie jeune », a été constaté fin 2020. Le taux de réalisation d'entrées en Garanties Jeunes pour VIVA en 2021 était en effet de 61,7%, soit de 27 points en dessous de la moyenne régionale.

Plusieurs mois de travail et d'échanges entre les communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton, les services de l'Etat, la mission locale VIVA et les communes voisines ont permis de faire émerger une solution adaptée pour améliorer l'accompagnement des jeunes : les faire suivre par deux autres missions locales voisines qui disposent de structures plus solides et dynamiques. Orly-Choisy-Villeneuve-le-Roi-Ablon (OCVA) reprendra le public de Villeneuve-Saint-Georges et AIFP Plaine Centrale du Val-de-Marne (Créteil), celui de Valenton.

Ainsi, la prise en charge de tous les jeunes de la mission locale VIVA sera assurée sans aucune rupture d'accompagnement. Villeneuve Saint-Georges et Valenton conserveront une antenne sur leur territoire permettant ainsi le maintien d'un service de proximité.

S'agissant du devenir des salariés, 11 postes disponibles leur ont été proposés dans les deux missions locales OCVA et AIFP Plaine centrale. Pôle emploi interviendra vendredi 7 juillet auprès d'eux. La mairie de Villeneuve-Saint-Georges propose également un poste dans son service jeunesse. L'Etat, même s'il n'est pas l'employeur, continuera à accompagner l'ensemble des salariés qui le souhaitent pour leur permettre de trouver un nouvel emploi. Le processus de recherche de solutions est encore en cours et se prolongera jusqu'à dissolution de la mission locale, dont la date a été décalée au 30 septembre prochain. Enfin, une cellule de reclassement a été mise en place et pourra accompagner pendant plusieurs mois les salariés qui resteraient sans solution.

Service de la communication  
interministérielle

Tél : 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87  
Mél : [pref-communication@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@val-de-marne.gouv.fr)

21-29 Avenue du Général-de-Gaulle  
94000 CRETEIL